

# Les avantages de l'éducation nationale

  
**AIDE  
AU LOGEMENT**

Jusqu'à  
**4 000 €**  
de prêt pour faciliter  
votre installation  
dans un logement  
(taux à 1%)\*

**1 500 €**  
d'aide pour  
vos frais d'installation\*

  
**TRANSPORT**

**75%**  
de prise en charge  
de votre abonnement

Jusqu'à  
**300 €**  
de forfait mobilités  
durables

  
**CULTURE  
ET LOISIRS**

Accès gratuit à  
**160**  
musées et monuments  
grâce au Pass Éducation

**Préau**  
Accès gratuit à des  
journaux et magazines  
et tarifs préférentiels  
pour de nombreuses  
activités

  
**MUTUELLE**

**15 € mensuels**  
de participation à votre  
mutuelle complémentaire  
(50 % en 2025)

\* Sous conditions d'éligibilité et de ressources

  
**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DEVENEZ  
PROFESSEUR EN LYCÉE  
PROFESSIONNEL**

ÉDUCATION NATIONALE

**Des femmes et  
des hommes qui  
*changent la vie*  
pour toute la vie**

Être enseignant, c'est exercer un métier qui a du sens, c'est avoir le goût de la transmission pour contribuer à former les générations futures. C'est aussi un métier où l'on travaille en équipe, mieux rémunéré et reconnu, et qui ouvre d'autres perspectives de carrière.

**#choisir  
le service  
public**.gouv.fr

Plus d'infos sur  
[devenirenseignant.gouv.fr](https://devenirenseignant.gouv.fr)

## Les missions

Le professeur en lycée professionnel est **spécialiste d'une discipline professionnelle ou chargé de deux enseignements généraux**.

Ses missions sont :

- **développer** les connaissances, les compétences et l'esprit critique des élèves ;
- les **amener** à devenir des citoyens éclairés ;
- leur **transmettre** son savoir-faire et les savoir-être liés au métier ;
- les **conseiller** dans leur choix d'orientation et leur insertion professionnelle.

Pour cela, il doit :

- **élaborer ses cours** dans le respect des programmes et des référentiels d'activités professionnelles et de certification ;
- **assurer un suivi** de chaque élève à travers des activités, évaluations et un accompagnement professionnel ;
- **rester en relation permanente avec le monde professionnel** pour assurer une veille métier.

Le professeur dispose d'une certaine **liberté** dans l'exercice de son métier et **collabore** avec le reste de l'équipe éducative pour mener des projets pédagogiques transversaux.

## Le temps de travail

L'année scolaire compte **36 semaines de cours**. Le temps de service du professeur en lycée professionnel se compose de trois ensembles de missions :

### Le temps en classe

18 heures d'enseignement hebdomadaires

### Les activités liées à l'enseignement

Préparation des cours, correction des copies, etc.

### Les missions facultatives

Séances de soutien, remplacement de courte durée, etc.

## LA RÉMUNÉRATION

**2100 € net/mois** minimum

pour tous les professeurs titulaires débutant leur carrière

- Des professeurs stagiaires rémunérés dès la rentrée qui suit leur réussite aux concours
- Une progression régulière de la rémunération
- Deux tiers de l'expérience antérieure des profils en reconversion repris pour une meilleure continuité de la rémunération

## Les voies de recrutement

| CONCOURS                           | CONDITIONS   |
|------------------------------------|--|
| <b>Concours externe du CAPLP</b>   | Justifier d'un diplôme qui diffère selon la discipline choisie ; dans les disciplines professionnelles et des métiers, une expérience professionnelle de 5 ou 7 ans peut être prise en compte en complément du diplôme |
| <b>Concours interne du CAPLP</b>   | Être agent de la fonction publique, justifier de 3 ans de services publics et d'un diplôme   |
| <b>Troisième concours du CAPLP</b> | Justifier de 5 ans d'expérience professionnelle dans le cadre d'un ou plusieurs contrats de droit privé, sans diplôme spécifique   |

Pour le **recrutement contractuel**, consultez les offres d'emploi disponibles dans chaque académie et sur la plateforme [recrutement.education.gouv.fr](https://recrutement.education.gouv.fr).

## LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

Il existe différents dispositifs de financement de formation, en plus du CPF, pour les **salariés du secteur public** (CFP), **du secteur privé** (PTP), ainsi que pour les **demandeurs d'emploi** (Aref).

## L'entrée dans le métier

Les lauréats d'un concours sont affectés dès la rentrée suivante au sein d'une école en tant que **professeurs stagiaires rémunérés**.

Chacun est accompagné d'un professeur plus aguerri qui jouera le rôle de tuteur afin de lui apporter son aide pour :

- faciliter son intégration ;
- concevoir des séquences pédagogiques ;
- gérer efficacement la classe.

Les professeurs stagiaires bénéficient de **temps de formation spécifiques** dans les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) pour consolider leurs pratiques professionnelles.